Les Hivernales de la Formation 2018 se déroulent à l'Hôtel Négresco 37 Promenade des Anglais 06000 NICE





ECOLE DES AVOCATS
FORMATION CONTINUE
Les Hivernales de la formation
2018
61 Bld de la Blancarde
13004 MARSEILLE



LES HIVERNALES DE LA FORMATION 2018 PROGRAMME DETAILLE ET INTERVENANTS

JEUDI 13 DECEMBRE 2018

- 8:30 ➡ Accueil café des participants 9:00 ➡ Ouverture des Hivernales
- * Maître Valentin CESARI, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Nice
- * Maître Martine VIDEAU-GILLI, Vice-Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Nice
- * Maître Roland RODRIGUEZ, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Grasse
- * Maître Jean BOUDOT, Président de l'Ecole des Avocats du Sud-Est

9:30 - 12:30 ➡ ATELIER AU CHOIX Déontologie et vie professionnelle L'avocat face à l'intelligence artificielle et la justice prédictive * Maître Bernard HAWADIER, Avocat au Barreau de Draguignan * Maître Thierry WICKERS, Avocat au Barreau de Bordeaux, Ancien Président de la Conférence des Bâtonniers, Ancien Président du CNB Droit processuel Dernières évolutions en procédure d'appel * Madame Natalie FRICERO, Professeur à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, Directeur de l'Institut d'études judicaires * Maître Joseph MAGNAN, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence Vie professionnelle Atelier pratique RGPD * Maître Isabelle CANTERO, Avocat au Barreau de Nice



VENDREDI 14 DECEMBRE 2018

Accueil café des participants

14.30 - 17:30 ATELIER AU CHOIX Droit des affaires 4 Les structures d'exercice professionnel et l'interprofessionnalité * Maître Patrick LE DONNE, Avocat au Barreau de Nice, Ancien Bâtonnier

12:45 **➡** Déjeuner libre

* Maître Isabelle SCHMELTZ, Avocat au Barreau de Nice

Droit des obligations La pratique du nouveau droit des contrats : loi de ratification

et actualité jurisprudentielle

* Monsieur Hervé LECUYER, Professeur à l'Université Paris II - Panthéon
Sorbonne

Droit de la famille

Le divorce par consentement mutuel contresigné par avocat et les perspectives en matière de procédure de divorce

- * Maître Nathalie BEURGAUD, Avocat au Barreau de Nice
- * Madame Natalie FRICERO, Professeur à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, Directeur de l'Institut d'études judicaires

12:45 ➡ Déjeuner libre

Droit immobilier	10
Dernières évolution	ons en droit des baux commerciaux
* Maître Henri CHA	RLES, Avocat honoraire, Ancien Bâtonnier
* Maître Renaud GIU	LIERI, Avocat au Barreau de Nice
* Madame Dominiqu	e SEUVE, Magistrat au TGI de Nice
Droit pénal	11
sexistes	a lutte contre les violences sexuelles et
sexistes * Maître Marie-Pierre	: LAZARD-POURCINES, Avocat au Barreau de N tiste PERRIER, Professeur à Aix-Marseille Universi
* Maître Marie-Pierre * Monsieur Jean-Bap	: LAZARD-POURCINES, Avocat au Barreau de N tiste PERRIER, Professeur à Aix-Marseille Universi
* Maître Marie-Pierre * Monsieur Jean-Bap Directeur de l'ISPE	LAZARD-POURCINES, Avocat au Barreau de N tiste PERRIER, Professeur à Aix-Marseille Universi C
sexistes * Maître Marie-Pierre * Monsieur Jean-Bap Directeur de l'ISPE Droit social La jurisprudence s	LAZARD-POURCINES, Avocat au Barreau de N tiste PERRIER, Professeur à Aix-Marseille Universi C

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

ECOLE DES AVOCATS

61 Bld de la Blancarde - 13004 MARSEILLE
CONTACT: SECRETARIAT Formation Continue
Téléphone: 04.91.54.43.63 - Fax: 04.91.33.43.42

rax: 04.91.34.43.03 - rax: 04.91.33.43.4

Site internet: www.eda-sudest.fr

E-mail: formation-continue@eda-sudest.fr

En cas de problème rencontré lors de votre inscription sur votre espace avocat, n'hésitez pas à contacter le personnel de l'EDA Sud-Est

TARIFS

Tarif normal: 200 € les deux jours 60 € l'atelier

Tarif jeune barreau (moins de 2 ans d'exercice) :

120 € les deux jours 60 € l'atelier

Règlement: - par carte bancaire sur notre site internet via votre espace avocat

- ou par chèque libellé et envoyé à l'EDA Sud-Est

Crédit d'impôt : La participation aux Hivernales vous donne droit à un crédit d'impôt de $158,08 \ \mbox{\ensuremath{(}}\ 16\ x\ 9,88 \ \mbox{\ensuremath{(}}\ base du \ SMIC horaire au 1er janvier 2018)$

FORMATION NON PRISE EN CHARGE A TITRE INDIVIDUEL PAR LE FIF-PL

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRES DE L'EDA SUD-EST AVANT LE Vendredi 7 décembre 2018

TOUTE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE QU'A RECEPTION DE VOTRE REGLEMENT ET DE VOTRE ATTESTATION URSSAF 2018

(Contribution au fonds d'assurance formation des non-salariés due au titre de l'année 2017)



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom:Pré	nom:		
Né(e) le :àà	Département :		
Avocat au Barreau de :Date de prestation de serment :			
Adresse:			
Code Postal: Ville:			
Tél.:	Fax :		
E-mail :@)		
VOTRE CHOIX DE PROGRAMME		VOTRE TARIF	
Jeudi 13 décembre 2018	Vendredi 14 décembre 2018	TARIF NORMAL	
9 h 30 - 12 h 30 (1 seule case à cocher)	9 h 30 - 12 h 30 (1 seule case à cocher)	□ 200 € pour les deux jours	
☐ 1 - Atelier Déontologie et vie professionnelle	7 - Atelier Droit de la santé	☐ 60 € pour un atelier	
2 - Atelier Droit processuel	□ 8 - Atelier Vie professionnelle	TARIF JEUNE BARREAU	
3 - Atelier Vie professionnelle	9 - Atelier Droit fiscal	☐ 120 € pour les deux jours	
14 h 30 - 17 h 30 (1 seule case à cocher)	14 h 30 - 17 h 30 (1 seule case à cocher)	☐ 60 € pour un atelier	
☐ 4 - Atelier Droit des affaires	☐ 10 - Atelier Droit immobilier		
5 - Atelier Droit des obligations	☐ 11 - Atelier Droit pénal		
6 - Atelier Droit de la famille	☐ 12 - Atelier Droit social		

Après avoir choisi votre programme, EN COCHANT UNE SEULE CASE POUR CHAQUE DEMI-JOURNEE, veuillez vous inscrire sur notre SITE INTERNET et payer directement par CARTE BANCAIRE ou nous renvoyer le

bulletin d'inscription par courrier à l'ECOLE DES AVOCATS, 61 Boulevard de la Blancarde,

13004 MARSEILLE, accompagné de votre REGLEMENT PAR CHEQUE libellé à l'ordre de l'ECOLE DES AVOCATS.